

Image not found or type unknown



## Surenchère sur proposition d'achat

Par **jc0803**, le **24/01/2019** à **10:19**

Bonjour

J'ai fait une proposition d'achat pour l'acquisition d'une maison à une agence immobilière. Celle-ci m'indique aujourd'hui qu'il on reçu une surenchère est que le compromis de vente est en cour de rédaction. L'agence immobilière n'été t'elle pas dans l'obligation de m'avertir de toute surenchère ? étant le premier à avoir fait une offre ferme d'achat.

Merci pour votre aide

Cordialement

Jc

Par **beatles**, le **24/01/2019** à **18:39**

Bonsoir,

Si votre proposition est égale au prix de l'annonce, ce qui est une acceptation, la surenchère est interdite.

Dans le cas contraire c'est une proposition et vous n'avez aucun recours si la surenchère a été acceptée par le vendeur.

Cdt.

Par **janus2fr**, le **24/01/2019** à **18:44**

Bonjour,

Si vous avez fait une offre d'achat en dessous du prix de vente affiché, le vendeur n'a aucune obligation envers vous tant qu'il n'a pas accepté cette offre.

En revanche, si votre offre d'achat était au prix de vente affiché, votre offre aurait du être retenue...